



Zoom Sur :

LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT UNIVERSITAIRE (F.F.S.U.)

Source : La Lettre de l'Économie du Sport

Chargée d'organiser la pratique du sport de compétition pour l'ensemble des étudiants, du local à l'international, dans plus de 50 disciplines, la F.F.S.U. compte actuellement 85 000 licenciés issus des associations sportives des universités, écoles et autres établissements d'enseignement supérieur.

Ses missions principales sont les suivantes :

- délivrer les titres de champion d'académie et de champion de France universitaire
- assurer la liaison sport universitaire/sport fédéral
- sélectionner les équipes de France universitaires pour les Universiades, les Championnats du monde ou les rencontres internationales
- faciliter la conciliation sport et études
- former des juges et des arbitres

Au plan national, la F.F.S.U., c'est: 53 Championnats de France, 26 Coupes de France, 326 titres de champion de France, 4 500 équipes de sports collectifs, 18 000 matches joués, 818 jours de compétitions cumulés en sports individuels (chiffres 2007-2008).

Au plan international, les deux événements phares sont les Universiades d'été et d'hiver. Equivalents des Jeux Olympiques universitaires (7 000 athlètes, 180 pays, 21 sports, un village de 12 000 places), les Universiades se déroulent tous les deux ans et servent de tremplin à de nombreux champions du sport français. Aux derniers Jeux de Pékin, 56 athlètes tricolores y avaient participé parmi lesquels 7 médaillés, dont Alain Bernard.

L'UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE (U.N.S.S.)

Source : La Lettre de l'Économie du Sport

L'U.N.S.S. est l'une des fédérations sportives multisports des jeunes collégiens et lycéens.

Chargée d'organiser et développer la pratique d'activités sportives, elle est un lieu privilégié d'apprentissage de la vie associative.

Objectif principal de la fédération: amener à la pratique sportive grâce à une gamme très large d'activités (60) un maximum de jeunes.

L'U.N.S.S. en chiffres :

Un million de licenciés, chiffre atteint en 2008, comprenant plus de 40% de filles et représentant au total plus de 20% des élèves scolarisés.

Par ailleurs, 87 000 jeunes officiels formés dirigent toutes les compétitions.

Christine Arron, Ladji Doucoure, Teddy Riner ou encore Brahim Asloum sont passés par l'UNSS.

L'UNION GÉNÉRALE SPORTIVE DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE (U.G.S.E.L.)

Source : Site internet U.G.S.E.L.

L'U.G.S.E.L. est aussi une association sportive du monde scolaire (1^{er} et 2nd degré) ayant pour mission :

- de promouvoir, d'orienter et de coordonner l'éducation physique, et la pratique des sports dans les établissements de l'Enseignement Catholique.
 - d'organiser toutes compétitions sportives, du niveau départemental au niveau national.
- d'organiser tous stages, séjours et manifestations aptes à développer la pratique des sports et des loisirs.

En 2008 :

- Les **championnats nationaux individuels** ont regroupé près de 10 000 jeunes dans une vingtaine de disciplines, la Bretagne y était représentée par près de 2000 jeunes (dont 400 du Morbihan).
- Les **championnats nationaux collectifs** (de benjamins à juniors) ont regroupé près de 200 équipes dans 10 disciplines, la Bretagne y était représentée par 40 équipes.
- Les **championnats régionaux collectifs** ont regroupé près de 1200 équipes dans 10 disciplines, la Bretagne y était représentée par 250 équipes.



Zoom Sur :

L'AVIRON

Source : La Lettre de l'Économie du Sport

La Fédération Française des Sociétés d'Aviron regroupe plus de 42 000 licenciés répartis dans 390 clubs, auxquels s'ajoutent de nombreux pratiquants occasionnels qui découvrent l'aviron chaque année dans des clubs ou bases nautiques.

L'aviron est un sport de pleine nature pratiqué par celles et ceux qui apprécient la glisse d'un bateau, que ce soit dans un but de détente, de découverte, de santé ou de compétition. Il se pratique partout en France, sur les canaux, rivières, lacs, fleuves, bassins ainsi qu'en mer.

Sport où chacun met ses qualités individuelles au service de l'équipage, l'aviron permet le dépassement de soi dans le plus profond respect de l'autre, en toute convivialité, au sein d'un équipage et d'un club.

L'aviron s'est considérablement développé ces dernières années. L'évolution du matériel et la demande croissante du grand public, particulièrement des adultes, ont permis une diversification et un développement fort, notamment vers le loisir, la randonnée ou encore la mer.

Depuis une quinzaine d'années, la France monte régulièrement sur les podiums mondiaux et olympiques.

Plusieurs rameurs ont remporté l'or olympique au cours des trois dernières olympiades :

- Jean-Christophe Rolland et Michel Andrieux (Sydney 2000, deux de pointe sans barreur)
- Xavier Dorfinan, Yves Hocdé, Laurent Porchier et Jean-Christophe Bette (Sydney 2000, quatre de pointe sans barreur poids léger)
- Adrien Hardy et Sébastien Vieilledent (Athènes 2004, deux de couple)



Cette année, l'Office des Sports de Lorient organisera son Assemblée Générale le :

Vendredi 15 mai à 18h30 au foyer Agora - Salle Courbet

Malgré quelques soucis, Alain, notre responsable de rédaction,

a tenu à boucler ce bulletin à nos côtés.

Un clin d'oeil de la part de l'équipe de rédaction.





Informations Diverses

LE SPORT DANS LES RÉGIONS

LES BUDGETS SPORTIFS DES RÉGIONS EN 2007 (en euros)

Régions	Dépenses Sport	Investissement (€)	Part Invest.	Fonctionnement (€)	Part Fonct.	Euros / Habitant	Part Sport dans Budget Région
Alsace	5 942 843	974 347	16 %	4 984 496	84 %	3,25	0,77 %
Aquitaine	14 450 031	9 514 413	66 %	4 935 618	34 %	4,63	1,46 %
Auvergne	10 022 742	5 731 456	57 %	4 291 286	43 %	7,50	1,67 %
Bourgogne	11 325 976	4 658 700	41 %	6 667 276	59 %	6,97	1,69 %
<i>Bretagne</i>	<i>19 847 184</i>	<i>9 836 499</i>	<i>50 %</i>	<i>10 010 685</i>	<i>50 %</i>	<i>6,40</i>	<i>2,02 %</i>
Centre	32 158 516	22 581 129	70 %	9 577 387	30 %	12,79	3,62 %
Champagne Ardenne	8 564 901	7 078 500	83 %	1 486 401	17 %	6,41	1,56 %
Corse	13 223 025	8 006 456	61 %	5 216 569	39 %	47,06	2,11 %
Franche Comté	7 577 390	2 869 365	38 %	4 708 025	62 %	6,58	1,78 %
Ile de France	55 234 360	44 300 622	80 %	10 933 738	20 %	4,77	1,37 %
Languedoc Roussillon	16 855 000	9 200 000	55 %	7 655 000	45 %	6,61	1,70 %
Limousin	13 131 759	7 976 770	61 %	5 254 989	39 %	18,06	3,49 %
Lorraine	16 706 254	8 828 879	53 %	7 877 375	47 %	7,13	2,00 %
Midi Pyrénées	18 107 481	11 067 681	61 %	7 039 800	39 %	6,51	1,74 %
Nord Pas de Calais	22 145 796	10 114 132	46 %	12 031 664	54 %	5,47	1,25 %
Basse Normandie	12 880 588	7 423 670	58 %	5 456 918	42 %	8,86	2,39 %
Haute Normandie	11 614 187	5 066 515	44 %	6 547 672	56 %	6,40	1,40 %
Pays de la Loire	23 949 482	6 816 824	28 %	17 132 658	72 %	6,93	1,96 %
Picardie	32 851 429	22 542 220	69 %	10 309 209	31 %	17,38	3,60 %
Poitou Charente	9 010 470	2 105 239	23 %	6 905 231	77 %	5,23	1,42 %
Provence Alpes CA	47 148 399	19 459 144	41 %	27 689 255	59 %	9,79	2,74 %
Rhône Alpes	39 297 457	17 834 018	45 %	21 463 439	55 %	6,49	1,77 %
France métropolitaine	442 045 270	243 986 579	55 %	198 058 691	45 %	7,18	2,02 %



Informations Diverses

ENVIRONNEMENT L'éco-contribution

Source : La Lettre de l'Économie du Sport

Tout donneur d'ordre qui émet ou fait émettre des imprimés papier, même gratuits, à destination des utilisateurs finaux, doit contribuer à la collecte, à la valorisation et à l'élimination des déchets d'imprimés papier, ménagers et assimilés.

Cette obligation s'impose également aux associations.

Pour y répondre, une alternative est toutefois offerte aux organismes concernés :

- soit ils versent une contribution volontaire au traitement des déchets,
- soit ils s'affranchissent de cette obligation par le paiement de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP).

Cette taxe étant onéreuse et dissuasive (elle s'élève à 900 € hors taxe la tonne), les associations ont intérêt à verser la contribution volontaire appelée «éco-contribution». Elle s'élève actuellement à 41,86 € TTC la tonne et est versée à EcoFolio. Elle s'applique graduellement dans le temps à l'ensemble des supports papier imprimés et aux papiers à usage graphique destinés à être imprimés, aux papiers à copier, aux enveloppes postales et aux papiers utilisés pour la bureautique.

Jusqu'au 30 juin 2008, seuls les imprimés distribués à titre gratuit étaient concernés, mais depuis le 1er juillet 2008, tous les imprimés sont pris en compte hors les papiers bureautiques qui seront eux soumis à cette éco-contribution à compter du 1er janvier 2010.

Pour les associations qui comptabilisent un tonnage inférieur à 500 kg, il est préférable d'opter pour la TGAP car une franchise est appliquée pour un tonnage inférieur à 500 kg.

